

Département du Val d'Oise Arrondissement de Sarcelles Canton de Goussainville

Nº 49.2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

14 décembre 2024

Date d'affichage

14 décembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice

Présents 11

Votants 15 L'an deux mille vingt-quatre,

Le 19 décembre à 18 heures,

Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.

Etaient présents: Patricia ANDRIANASOLO, Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Adjoints au Maire.

Georgette ROUSSY, Antonia CORNET, Véronique BUCHET, Demba DIALLO, Yves LECUYER, Olivier MAGNIER, Marie-Christine COMONT, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés: Alain GOLETTO (pouvoir à Mme DUFLOS), Lionel LECUYER (pouvoir à M. le MAIRE), Georgette BRAZIER (pouvoir à Mme BUCHET), William CADOR (pouvoir à M. PREVOST).

Etaient absents: Adeline COURTOIS, Martial VANDAMME, Marina NICOLAS, Joseph MELE.

Formant la majorité des membres en exercice

## **OBJET**:

Dénomination des nouvelles voies du quartier GOLINELLI.

Transmise le

2 1 DFC, 2024

Affichée le

2 0 DEC. 2024

Secrétaire de séance : M. PREVOST

Rapporteur: M. le MAIRE

M. le MAIRE rappelle au Conseil que le nouveau quartier sera terminé sous peu et qu'il appartient au Conseil Municipal de procéder à la nomination des nouvelles voies émergeant de ce chantier. [cf. plan en annexe].

Les noms proposés sont les suivants :

- Rue Antoine De Saint EXUPERY (n° 1 sur le plan)
- Allée Louis BLERIOT (n°2 sur le plan)
- Allée Jean MERMOZ (n°3 sur le plan)

\*\*\*

Vu le C.G.C.T.

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir le nom à donner aux rues, voies et places de la commune,

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à

ADOPTE le nom des voies comme ci-dessus détaillé et sur le plan ci-annexé,





- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ CHARGE les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance, Les jours, mois et an susdits.

